



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

PROJET A31BIS : LANCEMENT DE LA CONCERTATION PUBLIQUE RELATIVE A LA MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME SUR LE SECTEUR NORD

En septembre 2024, une phase de concertation réglementaire très spécifique est organisée sur le secteur Nord du projet A31Bis. Objectif : Informer et recueillir les avis sur les modifications des documents d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet.

Le projet A31Bis

Le projet A31Bis est un projet d'aménagement autoroutier porté par l'État, représenté par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Grand-Est. Il constitue l'une des réponses aux enjeux de mobilité sur le sillon lorrain, artère centrale de cette armature urbaine de la région Grand Est. Ce projet autoroutier s'inscrit dans une démarche complémentaire aux projets ferroviaires et fluviaux et aux initiatives pour développer le covoiturage et les autres modes de transport en commun. Le projet A31Bis fait donc partie d'une réponse globale pour répondre aux besoins de déplacements et éviter la saturation actuelle de l'A31. Il vise une « remise à niveau » générale de l'infrastructure autoroutière :

- Adaptation de sa capacité à sa sollicitation en termes de circulation,
- Mise aux normes environnementales notamment concernant le bruit, la collecte et le traitement de l'eau ainsi que la restauration de continuités écologiques,
- Mise aux normes en termes de sécurité routière,
- Adaptation de la route pour son partage avec de nouveaux modes de mobilité moins émetteurs de gaz à effet de serre (covoiturage, transports collectifs).

Les aménagements prévus dans le secteur Nord

Le secteur Nord du projet A31Bis concerne la section de l'A31 actuelle délimitée, au Nord, par la frontière luxembourgeoise et, au Sud, par l'échangeur entre les autoroutes A30 et A31 à Richemont. Cette dernière connaît déjà une forte congestion aux heures de pointe, essentiellement du fait de la circulation liée aux déplacements pendulaires des travailleurs frontaliers vers le Luxembourg. En outre, l'autoroute traverse aujourd'hui l'agglomération de Thionville, ce qui entraîne des problématiques de pollution et d'inconfort pour les riverains. La réponse au besoin de déplacement implique d'élargir l'autoroute actuelle sur ce secteur. Toutefois, la configuration de l'A31 dans la traversée de Thionville ne permet pas l'élargissement sur place et c'est pourquoi **un contournement par l'Ouest de Thionville est prévu en complément de l'élargissement de l'A31 au Nord de Thionville jusqu'à la frontière Luxembourgeoise.**

La nouvelle section de route en tracé neuf est prévue pour être une 2x2 voies qui s'étendra sur environ 8 km entre l'échangeur de Sainte-Agathe sur l'A30 à Fameck, au Sud, et l'échangeur de l'Etoile sur l'A31 à Florange, au Nord. Une partie du tracé sera en tunnel sous la ville de Florange.

Les précédentes étapes de la concertation sur le secteur Nord

La concertation publique de 2018-2019 a défini les principales orientations d'aménagement et mis en évidence l'urgence à agir sur le secteur nord. En juin 2019, une lettre de commande ministérielle demandait au préfet de la région Grand Est de poursuivre les études du projet entre Richemont et la frontière luxembourgeoise, et tout particulièrement les variantes de contournement de Thionville. Sur la base de ces études, le comité de pilotage du secteur nord a décidé en mars 2022 de retenir 4 variantes de contournement de Thionville, pour les porter à la concertation.

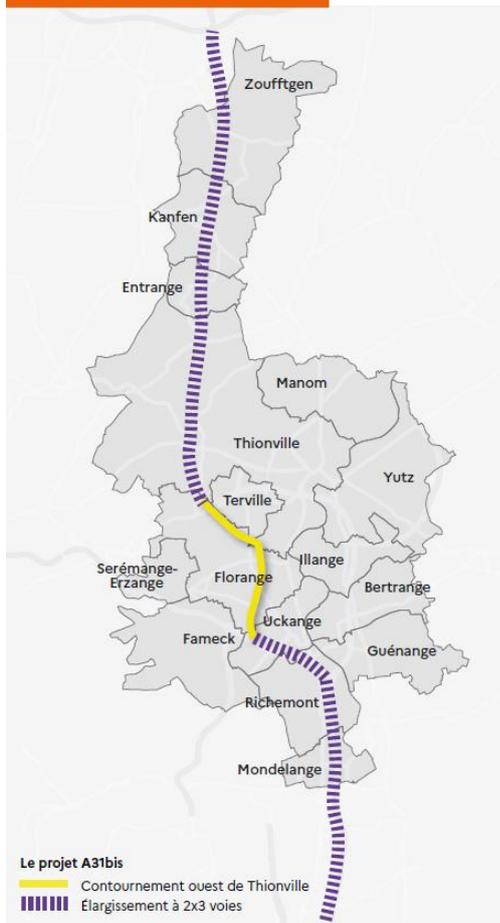
Une concertation spécifique au secteur Nord s'est tenue de novembre 2022 à février 2023, afin d'éclairer l'Etat sur le choix du tracé pour le contournement de Thionville, sur la base d'une analyse multicritères détaillée. Tirant les enseignements de cette phase de dialogue, la décision ministérielle du 5 janvier 2024 a acté les grands principes des aménagements du secteur Nord, en retenant le contournement Ouest de Thionville.



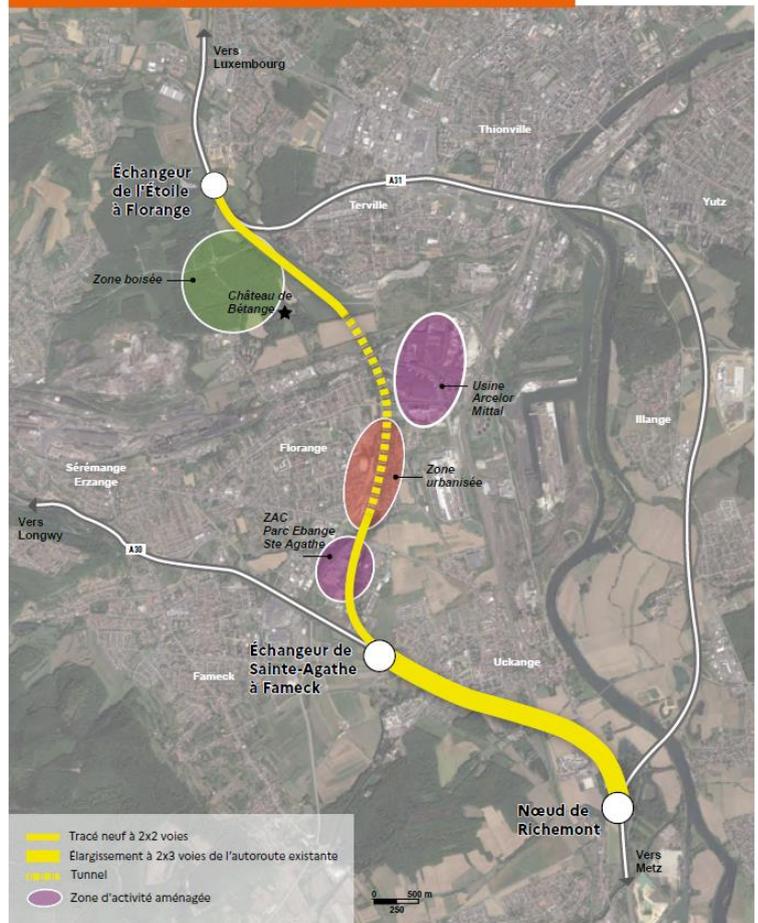
PRÉFET DE LA MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Le tracé dans le secteur nord



Le tracé retenu pour le contournement de Thionville



La procédure de mise en compatibilité des documents d'urbanisme

La mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU) concerne 7 des 12 communes traversées par les aménagements prévus dans le cadre du secteur Nord du projet A31Bis : Zoufftgen, Entrange, Thionville, Terville, Florange, Fameck et Richemont. En effet, les plans locaux d'urbanisme (PLU) de ces 7 communes nécessitent certaines modifications en vue des aménagements de l'A31Bis. Les aménagements prévus sont compatibles avec les PLU des communes de Mondelange, Bertrange, Guénange, Uckange et Kanfen.

Toutes les informations détaillées sur les modifications de PLU demandées sont présentées dans le dossier de concertation, disponible sur www.a31bis.fr

Ces modifications sont soumises à une concertation réglementaire en septembre 2024.

Une concertation réglementaire au titre du code de l'urbanisme

La mise en compatibilité des documents d'urbanisme fait l'objet d'une concertation au titre de l'article L103-2 du code de l'urbanisme. Cette concertation a pour objectif de :

- Présenter les modifications nécessaires aux aménagements du secteur Nord du projet A31 bis sur les documents d'urbanisme actuels des 7 communes concernées (Zoufftgen, Entrange, Thionville, Terville, Florange, Fameck et Richemont).
- Assurer l'information du public et la participation du public sur ces modifications et leurs impacts.
- Recueillir les remarques, observations et propositions et apporter des réponses aux questions concernant ces modifications proposées dans le cadre du projet
- Préparer les prochaines étapes du projet et notamment la phase d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique qui concernera aussi la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (L 153-54 du code de l'urbanisme).



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cette concertation porte **uniquement sur les modifications des documents d'urbanisme nécessaires pour la réalisation du projet A31Bis.**

Comment s'informer et participer ?

Le public peut **s'informer** sur le projet soumis à concertation via :

- Le site internet dédié au projet : www.a31bis.fr
- Le dossier de concertation téléchargeable sur le site internet du projet et disponible dans les mairies des 12 communes du secteur nord¹.
- Le dossier de concertation peut être transmis par voie postale à l'ensemble des personnes en faisant la demande sur le site internet du projet (www.A31bis.fr).
- Les comptes des réseaux sociaux du projet (page Facebook Concertation A31Bis, compte X @Projet_A31Bis, compte Instagram @Projet_A31Bis).

En septembre 2024, le public peut **s'exprimer, donner un avis ou poser des questions** via :

- L'espace d'expression sur le site internet du projet : www.a31bis.fr
- Les registres disponibles dans les mairies des 12 communes du secteur Nord².
- Les permanences du maître d'ouvrage dans les mairies :
 - Terville : le mercredi 4 septembre de 16h00 à 18h00 en mairie,
 - Fameck : le vendredi 6 septembre de 16h00 à 18h00 en mairie,
 - Richemont : le jeudi 12 septembre de 16h00 à 18h00 en mairie,
 - Florange : le samedi 14 septembre de 10h30 à 12h30 en mairie,
 - Thionville : le samedi 14 septembre de 14h30 à 16h30 en maison de quartier Dupont des Loges,
 - Entringe : le mercredi 18 septembre de 14h00 à 16h00 en mairie,
 - Zoufftgen : le mercredi 18 septembre de 16h30 à 18h30 en mairie.

¹ Zoufftgen, Entringe, Thionville, Terville, Florange, Fameck, Richemont, Mondelange, Bertrange, Guénange, Uckange et Kanfen.

² Zoufftgen, Entringe, Thionville, Terville, Florange, Fameck, Richemont, Mondelange, Bertrange, Guénange, Uckange et Kanfen.